

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 3 suppléants, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

RAPPORT N° 13-201013-CUL-

APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL POUR LES PROJETS STRUCTURANTS DES TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX - 2018

Mme CABON expose :

Vu la délibération du 8 novembre 2018,

Vu la délibération du 26 septembre 2019,

Vu la délibération du 10 septembre 2020,

Considérant l'appel à projets départemental pour les projets structurants,

Considérant le courrier de notification de subvention du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques en date du 19 avril 2019,

Le Conseil départemental accompagne le projet de restauration à des fins de valorisation touristique du Fort du Portalet, depuis son rachat par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe. Le site est aujourd'hui propriété de la Communauté de Communes du Haut-Béarn qui poursuit la dynamique enclenchée.

En termes d'intérêt touristique, le site du Fort du Portalet constitue un axe majeur de la stratégie intercommunale de développement touristique, reconnu aussi en tant que tel par le Conseil régional et le Conseil départemental. Il a vocation à être positionné comme un site emblématique de visite, suite à la finalisation de sa restauration et des travaux de mise en tourisme.

A ce titre, le Conseil départemental a retenu la candidature de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à l'appel à projets référencé ci-dessus pour la restauration des galeries basses et la valorisation touristique du Fort du Portalet, en apportant une aide financière maximale de 175 000 €, correspondant à un taux fixe de 16,45 % sur une dépense subventionnable de 1 063 937 € HT.

L'état précaire du Pont d'Enfer, situé à l'entrée du site, a été révélé en janvier 2020 à l'occasion d'une étude de portance. Le Pont d'Enfer menace ruine, ce qui nous oblige en tant que propriétaire, à la réalisation de travaux de sauvegarde et de restauration d'urgence, le risque d'effondrement étant avéré. Des études ont donc été réalisées, qui ont permis de définir le projet de sauvegarde et restauration du Pont d'Enfer. Celui-ci constitue une phase préalable indispensable à la réalisation du projet de valorisation du Fort du Portalet tel que proposé au titre de l'appel à projets 2018 « Projets structurants des territoires intercommunaux ».

Dans ce cadre, il est proposé une réorientation de la subvention départementale comme suit :

- 86 417.61 € au titre des Galerie Basses,
- 88 582.39 € au titre du Pont d'Enfer.

Sur la base des éléments budgétaires correspondants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Galleries Basses	525 455.00 €	DRAC	210 134.00 €	40.00
<i>Travaux</i>	478 884.00 €	C Régional	123 716.39 €	23.55
<i>Honoraires</i>	36 571.00 €	CD 64	86 417.61 €	16.45
<i>Mission ANTEA et SPS</i>	10 000.00 €	CCHB	105 187.00 €	20.00
Pont d'Enfer	538 482.00 €	DRAC	269 241.00 €	50.00
<i>Pré-études</i>	41 881.00 €	DSIL	7 919.70 €	1.47
<i>Maîtrise d'oeuvre</i>	17 960.00 €	DIRA	15 950.00 €	2.96
<i>Travaux</i>	478 641.00 €	C Régional	49 092.51 €	9.12
		CD 64	88 582.39 €	16.45
		CCHB	107 696.40 €	20.00
Total HT (arrondi)	1 063 937.00 €	Total	1 063 937.00 €	2 x 100.00

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer tout acte en lien avec cette décision,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY